

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Harvey

<https://www.cadre21.org/membres/f9208ecd722075ef742199a7>

Date d'obtention : 2022-03-07 19:44:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode claire et efficace permettant de guider l'intervention rapidement et de façon adéquate, en préservant le contenu.

Capacité d'agir rapidement afin de limiter la propagation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il sera pour moi question d'une structure d'interventions plus claire, sans crainte de nuire ou d'induire quoi que ce soit puisque le questionnaire est construit dans cette optique et que la trousse guide l'intervention. L'assurance de conduire l'intervention de façon adéquate et d'avoir sous la main la façon d'agir sans faire de faux pas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La rapidité de l'intervention est clairement primordiale, s'en tenir aussi concrètement à la trousse.